

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Délégation ressources naturelles et risques environnementaux - Subventions aux associations - Première répartition 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations figurant dans les tableaux annexés au rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 16 900 € pour les ressources naturelles (eau) et de 15 000 € pour les risques environnementaux,
- d'attribuer à l'association Esperen figurant dans le tableau annexé au rapport, une subvention d'investissement de 754 € pour les ressources naturelles (eau).

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 204 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée